

ÉLECTIONS CANTONALES 2017

Programme du Parti socialiste des Montagnes neuchâtelaises



Pour un redressement des finances juste, social et cohérent : recettes Maintien et développement des moyens des collectivités publiques au bénéfice de tous

- **Le PSMN œuvrera à endiguer les dynamiques de baisse de la fiscalité, et autres taxes, et favorisera au contraire des hausses ciblées de la fiscalité afin d'assurer aux collectivités publiques les moyens d'une action progressiste et solidaire.**
 - Depuis 2012, la **fiscalité des entreprises** a diminué de manière drastique dans le Canton de Neuchâtel (diminution par deux de l'imposition sur le bénéfice, diminution par 100 de l'imposition sur le capital), plaçant le Canton parmi les régions du pays les plus attractives. Désormais le cadre fiscal pour les entreprises est compétitif, il s'agit donc de refuser avec force toutes nouvelles baisses fiscales ou diminution de taxes (y compris les redevances sur l'approvisionnement en électricité).
 - Depuis 2013, la **fiscalité des personnes physiques** a diminué de manière régulière. Si cette dynamique a permis de corriger partiellement des distorsions intercantionales vécues comme iniques par une bonne partie de notre population, elle a privé l'Etat et les communes de recettes importantes. Il s'agit donc de refuser avec force toutes nouvelles baisses fiscales ou diminution de taxes.
 - Pour permettre à l'Etat et certaines communes du Canton de sortir de la crise financière qui les tenaille, il est nécessaire d'accepter des **augmentations ciblées (soit progressiste et sociale) de la fiscalité**. Aussi le PSMN s'engage à proposer ou soutenir :
 - une augmentation de l'impôt foncier,
 - une réintroduction mesurée de la taxe foncière,
 - une imposition plus forte des dividendes,
 - la suppression des déductions fiscales liées aux frais de déplacement,
 - une augmentation de l'imposition de la fortune au-delà d'un million de francs.



Pour un redressement des finances juste, social et cohérent : charges Maintien et développement des prestations publiques indispensables et aux bénéfices de tous

- **Dans les inévitables mesures d'économies auxquelles le Canton devra faire face afin de réduire ses déficits, le PSMN œuvrera à protéger les citoyens les plus fragilisés et les secteurs les plus sensibles, notamment ceux qui concernent tout un chacun sans distinction.**
 - **Ecole obligatoire** : de fait, le PSMN refusera toute diminution des prestations et dégradations des conditions cadres sur le terrain dans l'école obligatoire neuchâteloise. Au contraire, il s'engagera notamment pour :
 - l'amélioration de la détection mais aussi de la prise en charge des cas de décrochage au cours de la formation obligatoire ;
 - le développement des moyens destinés au soutien pédagogique spécialisé renforcés afin de permettre une réelle intégration des élèves à besoin éducatifs particuliers : en développant l'éducation spécialisée précoce par la mise en relation, le plus tôt possible dans l'année scolaire, des directions d'école et des institutions spécialisées afin d'assurer une intégration plus efficace et un meilleur suivi ; mais aussi au travers du soutien immédiat destiné aux élèves du cycle 1 qui présentent des difficultés d'intégration scolaire temporaire et pour lesquels un appui immédiat est nécessaire.
 - l'amélioration des conditions de travail des enseignants afin de leur permettre de se recentrer sur l'enseignement à proprement.
 - **Politique sociale** : de fait, le PSMN refusera toute diminution des prestations qui ne soit pas pleinement justifiée. Il s'engagera pour que l'Etat assume de manière progressiste et dynamique ses responsabilités sociales, tout en veillant à l'application de conditions cadres justes et solidaires, mais ne générant pas « d'appel d'air » de populations paupérisées installées dans d'autres cantons. De fait, le PSMN entend :
 - Poursuivre la lutte engagée contre les **effets de seuil** en révisant, notamment, le système des prestations complémentaires cantonales.
 - Renforcer le système de **prévention à l'endettement**
 - Favoriser la **mixité sociale**, avec la fixation d'objectifs cantonaux et communaux en matière de logements d'utilité publique dans un sens large (coopératives d'habitations, logements avec encadrement, logements d'étudiants)
 - Rendre notre **pratique de l'asile** plus cohérente en facilitant l'accueil familial des mineurs non accompagnés, par l'inversion des logiques dans le domaine de l'asile en favorisant l'insertion plutôt que la seule logique d'assistance.
 - Favoriser le développement d'un **marché social de l'emploi** en soutenant la mise en place d'entreprises sociales à destination des personnes de plus de 35 ans aux perspectives limitées de réinsertion ne répondant pas aux critères de l'assurance invalidité. Le partenariat avec des structures associatives au travers de contrats d'insertion est également à favoriser.
 - Œuvrer à l'adaptation des critères d'accès aux marchés publics pour valoriser **l'engagement des entreprises pour la réinsertion et la formation.**



Pour une organisation territoriale et des flux financiers internes au canton correspondant à la notion d'un Canton, un espace

- À l'heure où il est question de donner une réalité tangible à la notion d'un seul espace cantonal, force est de constater que les distorsions entre les régions du Canton se creusent, provoquées par des réformes financières dont les effets pervers sur certaines communes n'ont été ni prévus ni gérés, par une conjoncture particulièrement difficile pour les régions industrielles, par une politique d'investissements étatiques centralisatrice depuis plusieurs décennies et par une dynamique depuis dix ans de centralisation sans véritables compensation de très grandes institutions. Ce phénomène tend à la marginalisation et la paupérisation de certaines communes; le PSMN s'engage à tout mettre en œuvre pour corriger l'organisation territoriale inique et libérale qui a cours à l'heure actuelle. De fait, le PSMN défendra les options suivantes :
 - Reconnaissance de la pertinence de l'**impôt frontalier**, comme une juste compensation des efforts consentis par les communes pour soutenir l'industrie (équipement des zones industrielles) et des effets pervers générés par la frontière (pression sur l'emploi dans certaines branches avec, comme corollaire, une augmentation des taux de bénéficiaires de l'assurance chômage et des prestations sociales) ; pression sur le niveau des salaires, voire dumping salarial dans certaines branches ; fuite d'une partie des revenus vers les commerces se situant au-delà de la frontière...).
 - Création d'un **espace fiscal cantonal unique** comme conséquence naturelle de la logique de la réforme de la fiscalité des entreprises qui a bénéficié de manière très forte à très peu de communes et de la logique du concept d'un espace cantonal unique. Il s'agit d'œuvrer à une répartition par emplois de l'entier de la part communale de l'impôt des personnes morales et à une répartition par habitants de l'entier de la part communale de l'impôt sur les personnes physiques. Le corollaire sera un allègement considérable de l'incompréhensible et mal-aimé système péréquatif qui se résumera à sa plus simple expression en intégrant des seules données factuelles (par exemple les charges liées à l'altitude).
 - Création d'un **pot commun communal pour le financement de l'accueil extra-familial**, afin que, dans chaque commune, le coût pour la collectivité de la place créée dans les structures pré et parascolaires soit identique.
 - Priorité à l'**investissement par l'Etat dans les régions les plus paupérisés du Canton** afin d'inverser la tendance et de jouer un rôle de régulateur anticyclique. Pour ce faire, il est essentiel de supprimer le très contreproductif frein à l'endettement en matière d'investissement.



Pour un système sanitaire fort, social et répondant aux besoins de toute la population

- **Préserver un hôpital public efficient, sûr et de proximité raisonnable**
 - Le PSMN s'engage au maintien des soins aigus dans les deux hôpitaux principaux du Canton (La Chaux-de-Fonds et Pourtalès) qui concentreront leurs missions sur les prestations de soins aigus "de proximité", soit n'étant pas du ressort premier des hôpitaux universitaires. Toutes les prestations plus pointues développées dans l'hôpital public devront démontrer leur rentabilité ou, au moins leur cohérence, en regard de l'entier du système. Le PSMN entend ainsi non seulement répondre aux attentes justifiées de la population, apaiser un dossier générateur de tensions intracantonales majeures et réconcilier toute une population avec l'hôpital public, mais également diminuer les déficits de l'hôpital public, réduire massivement les dizaines de millions de subventions de l'Etat et rapatrier dans notre Canton plusieurs dizaines de millions liées aux hospitalisations hors Canton.

- **Défendre le patient en agissant sur les maux du système d'assurances maladie**
 - par la mise en place d'une caisse d'assurance maladie publique intercantonale,
 - par le plafonnement du montant des primes d'assurance maladie à 10% du revenu,
 - par la mise en œuvre de l'initiative pour les soins dentaires.

- **Reconnaître l'indispensable contribution des proches aidants dans le domaine des soins et de l'accompagnement**
 - par la reconnaissance de congés de garde en ouvrant la possibilité de confier la personne à charge pour les vacances,
 - avec la mise en place d'un accueil de jour et/ou de nuit (hôpitaux de jour et/ou de nuit),
 - par la dispense d'une formation aux proches aidants,
 - dans la promotion du temps partiel et des aménagements dans la prise de congé pour les proches aidants,
 - au travers d'une reconnaissance financière de ce travail de l'ombre.

- **Soutenir la médecine de premiers recours et les médecins de proximité**
 - dans le soutien à la relève et à la formation,
 - par l'encouragement à la création de cabinet de groupe afin d'assurer une médecine de proximité attractive et de qualité,
 - par la revalorisation de la fonction de médecin de premier recours.

- **Renforcer les moyens dédiés à la prévention chez les personnes âgées.**

- **Garantir l'application de la convention collective de travail Santé 21 dans le public comme dans le privé.**



Pour une culture où les idées vivent, s'interpellent et se partagent

- **Favoriser l'accès à la culture**
 - par la nécessaire révision de la loi sur l'encouragement sur des activités culturelles,
 - par la mise à plat concertée des missions communales et cantonales dans la poursuite du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes,
 - au travers de la reconnaissance et du soutien cantonal aux festivals phares du canton.
 - en soutenant tant la création que la diffusion des créations,
 - en revenant sur la division par deux du pourcent culturel dédiée aux constructions publiques.

- **Valoriser l'engagement bénévole**
 - avec l'introduction d'une décharge horaire pour celles et ceux qui font, vivent et font vivre la culture bénévolement. Un engagement à valoriser au travers d'une décharge horaire pour les employés de l'Etat. A promouvoir aussi dans le secteur privé.

- **Préserver le patrimoine**
 - en revoyant le partage des charges liées à la conservation du patrimoine muséal, celle-ci étant pour l'heure principalement du ressort des communes. Exemple par excellence, l'histoire horlogère devrait relever du patrimoine cantonal. A ce titre, le PSMN s'engage pour une cantonalisation du Musée international d'horlogerie et pour le soutien de l'Etat (pour l'heure inexistant) à la valorisation de l'urbanisme horloger classé au patrimoine mondial.